DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 28760585476 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

FORMS.

CFPC | CONVENTION DE FORMATION

2026

PROFESSIONNELLE CONTINUE

REVIT FRMAAAALLLNNN

DOSSIER FINANCER PAR entreprise [CPF | OPCO EP | FIF-PL | autre

CODE 5LLLL

forms.

DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 28760585476 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation
VOLET CFPC CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
-
INTITULE FORMATION
ETAPES
TITRE
-

forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA
Fondatrice et présidente de la société INBAWL
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit ®
CACHET

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

INTITULE DE LA FORMATION

CODE FRMAAAALLLNNN

ETAPES > TITRE DE LA FORMATION

Entre les soussignés :

1 | ORGANISME DE FORMATION

INBAWL | 1 quai de l'avenir 76200 dieppe

-

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760

représenté par **DE OLIVEIRA helene-marie** fonction **présidente**

2 | CLIENT | EMPLOYEUR IDENTIFICATION COMPLETE MADAME MONSIEUR NOM PRENOM

SIRET **NNN NNN NNN NNNNN** TVA **FRNN NNN NNN NNN**

adresse **N intitulé de voirie code postal NNNNN VILLE** [téléphone **+33 [0] NNN NNN NNN**

STAGIAIRE MADAME MONSIEUR PRENOM NOM

date et lieu de naissance **JJ MM AAAA VILLE** pays **PAYS**

courriel professionnel **courriel@**

courriel personnel pour passage certification ICDL **courriel@**

profession **profession status**

conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il est obligatoire de transmettre un justificatif de situation pour la prise en charge financière de la formation.

Article 1 | objet de la convention | En exécution de la présente convention, l'organisme INBAWL | INBAWL FORMS s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

INTITULE FORMATION

« TITRE » **CODE FRMAAAALLLNNN** »

+objectifs | cette formation doit permettre à **MADAME MONSIEUR PRENOM NOM** d'acquérir une expertise dans le domaine **préciser le domaine [ex: outil BIM + [passage certification ICDL]**.

+type d'action de formation | article L6313-1 et L6313-2 du Code du travail : action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

+contenu et formation | le programme de la formation détaillé est annexé à cette convention.
« **CODE FRMAAAALLLNNN** » **en N jours** de NN HEURES par jour soit un total de **NN HEURES** de formation.

+méthodes et moyens pédagogiques |Cours théoriques suivis de travaux dirigés sur des cas d'applications pratiques traités sur ordinateur. L'atelier commercialisé par INBAWL sera utilisé en support aux diverses analyses présentées dans le cours. [site https://www.inbawl.eu/formsfr.html] La formation s'accompagne de la remise d'un support de cours numérique.

+formateur | personne chargée de la formation avec diplômes titres et références : Hélène de Oliveira

+durée | NN jours | NN+NN+NN+NN+NN MOIS AAAA [passage certification ICDL inclus]

+lieu | dans les locaux de INBAWL FORMS | FORMATION **intra-entreprise [MEM ENT]| inter-entreprise [DIF ENT]**

point d'accueil confirmé lors de la remise par courriel du livret d'accueil par l'organisme de formation

+effectif concerné par la formation | NN stagiaire

+modalités de suivi et appréciation des résultats | fiches de présence émargées, fiche d'appréciation de la formation à remplir par les stagiaires et par le formateur.

+les conditions d'accueil et d'accès au public PSH de nos locaux sont adaptés individuellement et encadrées par notre référent handicap et l'AGEFIPH. Dans le cadre de formation hors établissement l'entreprise d'accueil devra indiquer la conformité des attendus normatifs règlementaires des locaux.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

INTITULE DE LA FORMATION **CODE FRMAAAALLLNNN**

ETAPES > TITRE DE LA FORMATION

Article 2 | conditions procédures d'inscription

2.a| L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.

2.b| Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet [hors CPF] par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « INBAWL » à l'adresse suivante > 1 quai de l'avenir 76200 dieppe | téléphone +33 [0] 783 285 583 | forms.inbawl@gmail.com

2.c| Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation [OPCO EP, FIFPL, Fafiec, Agefos, etc.] et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant office de devis avant le démarrage de la formation [pour tout dossier CPF les demandes sont à valider 15 jours en amont avant le démarrage de toute formation.

2.d | INBAWL est un organisme enregistré et référencé DATADOCK + QUALIOPI + ICDL. Nos formations peuvent ainsi être potentiellement prises en charge selon le plan de financement choisi :

prise en charge par les fonds de formation (à compléter obligatoirement) par

☐ CPF compte personnel de formation

☐ l'employeur ☐ établissements publics ☐ association ☐ entreprise ☐ à sa charge personnelle ☐ autre

☐ salarié en agence > OPCO EP [www.opcoep.fr] votre demande de formation dans le cadre du plan de formation validé par votre employeur [https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement]

X

NOTA > lors de votre inscription auprès de l'OPCO EP, veuillez mentionner à l'organisme de financement qu'il s'agit d'une formation hors subrogation de financement. Dès réception, nous vous demanderons de nous transmettre l'accord de prise en charge [distinct de l'accord de remboursement] par votre OPCO EP. A l'acceptation de la présente convention de formation, du devis, de la facture et de l'envoi du règlement et de l'envoi du règlement nous vous enverrons une facture avec la mention acquittée cachetée et signée à l'ordre de votre ENTREPRISE / L'EMPLOYEUR à transmettre à votre OPCO EP [veuillez nous transmettre les coordonnées complètes pour le service facturation]. *Une subrogation de financement est le paiement par votre OPCO EP de la formation en entier et directement au centre de formation.* **Le financement de toutes nos formations sont établies hors subrogation selon les dispositions financières mentionnées à l'article 3 hors financement CPF.**

☐ architecte libéral > FIF PL (www.fifpl.fr] prend en charge vos frais de formation sous réserve de justifier d'une année complète de cotisation URSSAF

☐ dirigeant de société > formulaire N°2079-FCE-FC [www.impôts.gouv.fr] depuis 2005, vous avez droit un crédit d'impôt pour dépenses de formation. La déclaration doit-être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

☐ France Travail > France Travail peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller France Travail. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

INTITULE DE LA FORMATION **CODE FRMAAAALLLNNN**

ETAPES > TITRE DE LA FORMATION

Article 3 | dispositions financières

3.a| Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation de **NNNN euros Hors Taxes soit NNNN euros Toutes Taxes Comprises.** Lors des sessions intra-entreprises [MEM ENT] les devis sont personnalisés. Les frais de déplacement, les repas du midi et l'hébergement ne sont pas inclus pour les sessions hors établissement. devis **DAAAAMM-NNNNNN 5LLLL DEVIS FORMULAIRE INSCRIPTION**

3.b| L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

3.c| Modalités de règlement | Formation payable par virement bancaire à la signature de la présente convention, du devis et envoi de la facture. La facture à l'ordre de la société est sans escompte pour paiement anticipé | la société acquitte la TVA sur les encaissements |pénalités de retard trois fois le taux d'intérêt légal et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement applicables de 40 euros. Tout règlement est à établir dès acceptation de la présente convention soit par chèque à l'ordre de INBAWL soit par virement bancaire IBAN FRNN NNNN NNNN NNNN NNNN NNNN NNN | BIC LLLLLLLLNNN. La facture avec la mention acquittée cachetée et signée à l'ordre de votre ENTREPRISE / L'EMPLOYEUR vous sera transmis dès réception du règlement.

Article 4 | dédit ou abandon | caution

4.a| En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 15 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 30% du coût total correspondant à demande de caution requise au formulaire d'inscription.

4.b| En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Article 5 | données personnelles | l'organisme s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'offre de INBAWL et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au bulletin d'inscription, à la convention de formation professionnelle continue et le suivi des acquis de formation. Conformément à la loi RGPD sur la protection des données, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à INBAWL. Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client. Les données personnelles vous concernant sont utilisées par INBAWL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre de services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant et/ou un courrier > INBAWL FORMS > 1 quai de l'avenir 76200 DIEPPE au courriel de la personne référente RGPD = règlement général sur la protection des données > hélène de oliveira > hdlvr.inbawl@gmail.com + joignable au +33 [0] 783 285 583 ☐ **J'accepte ces conditions.**

Article 6 | date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la signature du signataire pour la durée de la formation indiqué précédemment et dans le contenu pédagogique EXTRAIT du catalogue en annexe.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

INTITULE DE LA FORMATION **CODE FRMAAAALLLNNN**

ETAPES > TITRE DE LA FORMATION

Article 7 | différends éventuels | Droit applicables Si une « partie prenante » manifeste d'une quelconque façon un mécontentement, de manière verbale (en face à face ou au +33 [0] 783 285 583 ou écrite, cette « partie prenante » est invitée à formaliser son mécontentement au moyen du formulaire de réclamation sur demande directe par courriel faite à forms.inbawl@gmail.com en indiquant en objet du courriel « RECLAMATION > INBAWL FORMS » . Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable. Recours au médiateur de la consommation CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice par voie électronique cm2c@cm2c.net / par courrier postal CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 Paris / téléphone 01 89 47 00 14 Du Lundi au Vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. le Tribunal sera seul compétent pour se prononcer sur le litige. Le droit applicable au présent contrat est de droit français. En signant la présente convention, **MADAME MONSIEUR NOM PRENOM** pour **MADAME MONSIEUR NOM PRENOM** , reconnait avoir pris connaissance des documents joints en annexe, des articles mentionnés précédemment et accepte que son courriel soit communiqué aux autres participants [s'il y a lieu inscrits sur la même session] pour faciliter le covoiturage, que son courriel permette de recevoir les communications de l'organisme de formation, que l'image du participant soit publiée sur tous supports de communication du centre de formation, que des extraits d'exercices produits par ses soins en cours de formation et que le témoignage écrit soit publié sur tous supports de communication avec ou sans identification.

Fait en triple exemplaires à Dieppe le **JOUR NN MOIS AAAA**
Pour le CLIENT / EMPLOYEUR **MADAME MONSIEUR PRENOM NOM**
[signature + date + cachet]
« bon pour accord »

+
NOM STAGIAIRE **MADAME MONSIEUR PRENOM NOM[signature]**
QUALITE DU SIGNATAIRE **STATUS**
CACHET
« bon pour accord »

Pour l'organisme de formation
HELENE DE OLIVEIRA
Fondatrice et présidente de la société INBAWL
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit
[signature + date + cachet]

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

INBAWL | société d'architecture et d'urbanisme | SAS
APE7111Z | MATRICULE NATIONAL S19176 | 83170472100016RCSDIEPPE
1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | www.inbawl.eu
TELEPHONE : 0783285583 | MAIL : contact@inbawl.eu

ORGANISME DE FINANCEMENT
A L'ATTENTION DE
MADAME MONSIEUR PRENOM NOM
adresse ADRESSE
code postal VILLE NNNNN VILLE
siret NNN NNN NNN NNN
téléphone > +33 [0] NNN NNN NNN
courriel > courriel@

CLIENT | EMPLOYEUR **A PRECISER** | STAGIAIRE **MADAME MONSIEUR PRENOM NOM**

INBAWL DEVIS N° DAAAAMM-NNNNNN | INBAWL forms formation intitule 5LLLL — Dieppe, Jour NN Mois AAAA

MISSION INBAWLFRMSAAAANNNN | INBAWL DEVIS N° DAAAAMM-NNNNNN | +33 [0] 783 285 583 | forms.inbawl@inbawl.eu

CODE	PRODUIT ASSOCIE	Prix unitaire HT	Quantité	Unité	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
71.11.24	services de conseil en architecture	NNNN	1	formation	NNNN	20%	NNN	NNNN
	INTITULE DE FORMATION **INTITULE** **«TITRE»** **CODE FRMAAAALLLNNN** | **NN JOURS** FORMATION DATE ENTREE JJ MM AAAA FORMATION DATE DE SORTIE JJ MM AAAA STAGIAIRE ***dossier financé par l'employeur / par le stagiaire par MODE DE FINANCEMENT pour Madame Monsieur nom NOM prénom PRENOM*** *jour NN mois AAAA / jour NN mois AAAA* *jour NN mois AAAA / jour NN mois AAAA* *jour NN mois AAAA / jour NN mois AAAA* *jour NN mois AAAA / jour NN mois AAAA* *frais professionnels de l'organisme de formation INBAWL FORMS / hors locaux [collation+mobilité]* *forfait frais indemnité de collation si hors établissement INBAWL FORMS égal à NN€NN*NNjours = NNNeurosNNHT. [A DEFINIR SI SANS OBJET FRAIS ORGANISME DE FORMATION NON APPLICABLES]* *forfait frais mobilité si hors établissement INBAWL FORMS égal à NN€NN*NNjours=NNeurosNNHT. trajet aller retour à la charge du demandeur. [A DEFINIR SI SANS OBJET FRAIS ORGANISME DE FORMATION NON APPLICABLES]*							
	total montant HT €	**NNNN**			**NNNN**			
	total TVA NA* *TVA non applicable frais de mobilité réseaux ferrés*							
	total TVA 20%						**NNN**	
	total montant TTC €							**NNNN**

règlement par chèque ou virement bancaire
RELEVE D´IDENTITE BANCAIRE | Titulaire **INDICATION DU TITULAIRE**
Domiciliation INDICATION DOMICILIATION

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB	DEVISE
NNNNN	NNNNN	NNNNNNNNNNN	NN	EUR

IBAN FRNN NNNN NNNN NNNN NNNN NNNN NNN
BIC INDICATION DU BIC

DEVIS VALABLE JUSQU'NN MOIS A RETOURNER SIGNE AVEC LES MENTIONS SUIVANTES : BON POUR ACCORD | DATE | SIGNATURE | TAMPON

nota > dans me cadre des formations INBAWL FORMS dont le financement est un financement hors subrogation la formation du stagiaire ne sera effective qu'à l'acception du présent devis et au règlement intégral de la facture éditée à la suite de la réception de la convention de formation daté signé tampon

Vous en souhaitant bonne réception. Architecturalement votre. Hélène de Oliveira | Architecte Urbaniste BIM manager Fondatrice et Gérante de INBAWL.

TOUTE FACTURE EST PAYABLE AVANT ECHEANCE SOUS A RECEPTION A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FORMATION [N] JOURS CALENDAIRES SANS ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ | LA SOCIÉTÉ ACQUITTE LA TVA SUR LES ENCAISSEMENTS | PENALITES DE RETARD TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LÉGAL ET L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECOUVREMENT APPLICABLES EST DE 40 EUROS.

les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document est strictement confidentiel et ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation écrite préalable de l'Architecte. La profession d'Architecte est une profession règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes. article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage sur la construction et sur l'affichage réglementaire d'autorisation d'urbanisme sur le terrain du nom de la société et architecte auteur du projet. Recours au médiateur de la consommation CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice par voie électronique cm2c@cm2c.net / par courrier postal CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 Paris / téléphone 01 89 47 00 14 Du Lundi au Vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

2026

MISE EN ŒUVRE | ADAPTATION | ACCOMPAGNEMENT | SUIVI

votre contact HELENE DE OLIVEIRA | toutes nos formations se déroulent en présentiel
| en intra-entreprise [MEM ENT] ou inter-entreprise [DIF ENT]

◇ **méthodes et outils pédagogiques**
- travail en binôme lors des dynamiques de groupe
- utilisation d'un support pédagogique de présentation
- mise en pratique tout au long de la formation | 80%
- échanges constructifs et bienveillants sur la base de l'expérience professionnelle de terrain
- jeu pédagogique | jeu d'esquisse et quiz
- élaboration d'un plan d'action personnalisé
- remise de support de synthèse facilitant la mémorisation
- envoi du support du cours par courriel 48 heures au plus tard après la formation

◇ **points forts**
- session de formation animer par un architecte praticien + expérience BIM chantier de terrain
- appréciation des sessions précédentes visible sur le site internet https://www.inbawl.eu/formsfr.html

◇ **mise en place d'un suivi**
- pour les sessions inférieures et supérieures à 6 jours le suivi est établi au jour le jour individuellement en cours de session à l'issu de la formation le travail établi en cours de session sera remis au bénéficiaire en format numérique
- pour les sessions de 6 jours espacées d'une semaine à l'issu de la première semaine le bénéficiaire reçoit un courriel avec un exercice ou un objectif à travailler en lien avec les acquis de la formation

◇ **évaluation et appréciation des bénéficiaires**

en sortie de formation | évaluation à chaud
- mise en place de Questionnaire à Choix Multiples
- questionnaire de satisfaction à compléter en fin de formation

après la formation / évaluation à froid
- questionnaire d'appréciation du transfert des acquis en situation professionnelle

◇ **modalités pratiques**
- le livret d'accueil est transmis par courriel à la souscription de la session inter-entreprise puis deux jours avant la date de démarrage officiel de la session de formation
- pour les sessions intra-entreprises [MEM ENT] ou inter-entreprise [DIF ENT] nous contacter

◇ **une attestation de stage et un certificat de réalisation est délivré à l'issue de chaque formation**

qualité de la formatrice | HELENE DE OLIVEIRA | architecte BIM manager expert doté de 21 ans d'expérience dans l'univers du BTP, formatrice, référente pédagogique, titre école d'architecture de Porto équivalent d'architecte certifié RNCP24907 – DEA reconnu par l'ordre du conseil national des architectes français. certifié Autodesk Architecture Professional en 1 avril 2021. Présidente et fondatrice de la société d'architecture et d'urbanisme INBAWL | innovative building art wtihout limits et du pôle formation = INBAWL FORMS.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 8 | PGS 11

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 783 285 583

DESCRIPTIF TIMELINE DU STAGIAIRE
PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

votre contact HELENE DE OLIVEIRA | toutes nos formations se déroulent en présentiel en inter ou intra entreprise

descriptif du process de personnalisation des parcours de formation

avant-formation

1er contact
Le premier contact a lieu par le biais d'un entretien téléphonique ou d'une rencontre en face à face. Au cours de cet échange il convient de préciser **le contexte du besoin de formation et les objectifs à atteindre souhaités**. [https://forms.office.com/lien courriel]

Nous avons bâti un process de prise en charge de la demande que nous avons intitulé la « TIMELINE » du stagiaire . Ce process statue tous les envois courriels dont nous serons amenés à transmettre aux bénéficiaires de nos formations. Le premier document envoyé au départ est le catalogue de formation qui contiens le programme de formation détaillé et le volet coupon retour de pré-inscription.

A réception du catalogue le bénéficiaire choisi la formation qui lui semble la plus adaptée à son projet de formation, toutefois pour pouvoir suivre nos formations le questionnaire de auto – positionnement devra être renseigné pour la formation CONCERNÉ / VISÉe. Le questionnaire est accessible via l 'envoi d'un courriel détenant un lien vers pour le questionnaire en ligne.

En fonction des réponses apportés et d'un échange complémentaire il sera possible de proposer l'offre de formation la plus adéquate à vos attentes.

pendant la formation

La feuille d'émargement est signée à raison de une fois pour une demi-journée et de deux fois par jour de formation.
Vérification des acquis par des mises en situation et l'analyse au jour le jour des éléments produits pas le bénéficiaire.
Un Plan d'Actions Personnalisé est élaboré par chaque bénéficiaire en concordance avec son profil, ses attentes professionnelles et l'organisme de financement qui l'épaule dans sa démarche d'amélioration professionnelle.
L'évaluation de la validation des acquis s'opère par QCM de fin de formation à chaud
A la fin de la formation une attestation de présence est délivrée dument signé et tamponné par nos soins.

après la formation

Envoi du support du courts dans un délai de 48 heure ouvrés suivant le dernier jour de formation
Recueil statistique des questionnaires auprès des bénéficiaires après 3 mois (questionnaire à froid) pour appréciation du transfert des acquis en situation professionnelle

Les conditions d'accueil et d'accès au public PSH sont adaptés individuellement et encadrées par notre référent handicap et l'AGEFIPH.

NOS VALEURS | INCLUSION | HANDI BIENVEILLANCE | TOUT PUBLIC

#activateur de progrès
EMPLOI & HANDICAP

EXCLUSION INTEGRATION INCLUSION

HANDI BIENVEILLANT

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

forms.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 9 | PGS 11

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

TIMELINE DU STAGIAIRE
PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

INBAWL | innovative building art without limits vous présente la « timeline » du stagiaire. Cette ligne vous permettra de suivre étape par étape l'avancement de votre formation, depuis son entrée en tenant compte de l'acceptation générale des conditions de vente jusqu'à sa sortie avec l'attribution d'une attestation de suivi de formation. Nous vous souhaitons un agréable parcours de formation.

PARCOURS FORMATION

1ER
◇ 5LLLL 010
contact
prise en charge
de la demande

1ER
courriel
◇ 5LLLL 011
pré-inscription

2EME
courriel
◇ 5LLLL 012
convention de formation

3EME
courriel
◇ 5LLLL 013
livret d'accueil

4EME
◇
en formation

4EME
courriel
◇ 5LLLL 014
documents
fin de formation

◇
◇
◇
◇

exemple
INBAWL FRMS 5LLLL NNN QCM THEME EVALUATION SORTIE DE FORMATION
INBAWL FRMS 5LLLL NNN FICHE DEVALUATION AUPRES DU STAGIAIRE
INBAWL FRMS 5LLLL NNN FICHE DEVALUATION AUPRES DU FORMATEUR
INBAWL FRMS 5LLLL NNN RAPPORT AUDIT STAGIAIRE A CHAUD
INBAWL FRMS 5LLLL NNN DAUDIT FICHE INVENTAIRE FORMATEUR
+
INBAWL FRMS 5LLLL NNN 5LLLL FICHE DE PRESENCE EMARGEMENT
INBAWL FRMS 5LLLL NNN FICHE INVENTAIRE MENSUEL DES HEURES DE COURS DU FORMATEUR

5EME
courriel
◇ 5LLLL 015
sortie de formation

◇
◇
◇
◇

exemple
INBAWL FRMS 5LLLL NNN ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION
INBAWL FRMS 5LLLL NNN ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION RESULTATS DES ACQUIS
INBAWL FRMS 5LLLL NNN QCM REVIT EVALUATION SORTIE DE FORMATION
+
INBAWL FRMS 5LLLL NNN CROQUIS EXPLICATIFS DE FORMATION
+
INBAWL FRMSAAAAFFFNNN CONTENU PEDAGOGIQUE JOUR JOUR

6EME
courriel
◇ 5LLLL 016
retour d'applicabilité terrain QCM à froid

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 10 | PGS 11

CERTIFICAT B03851

ICPF atteste que

INBAWL

NDA 28760585476 - SIREN 831704721

1 QUAI DE L'AVENIR 76200 DIEPPE FR,

est certifié

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)

Valide du 10/03/2025 au 09/03/2028 - Première émission le 10/03/2022

François GALINOU
Président

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Programme de certification
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.
Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

123 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, France
Certificat vérifiable sur www.certif-icpf.org

ICPF

forms.

INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 11 | PGS 11